



Droit de Naître

L'UE menace d'imposer l'avortement !



Sommaire

L'UE menace d'imposer l'avortement !
pages 1 et 2

Le Planning familial en pleine dérive
page 3

La grossesse n'est pas un contrat de bail !
page 4

Victoire contre la loi Gaillot
page 5

Actualités
pages 6 et 7

C'est une mauvaise nouvelle pour le droit à la vie et le respect de la liberté de conscience. Le 24 juin 2021, le Parlement européen a adopté le rapport Matic – du nom d'un député européen socialiste croate – « sur la situation de la santé et des droits sexuels et génésiques dans l'Union européenne ». Ce texte prétend affirmer l'existence d'un droit à l'avortement dont il demande aux États membres de l'Union européenne de garantir l'application, ceci alors qu'un tel droit n'existe dans aucun traité de droit international et qu'en vertu du

principe de subsidiarité, l'avortement relève de la compétence exclusive des États membres.

Le rapport Matic remet également en cause la clause de conscience des professionnels de santé concernant l'avortement qu'il assimile à un « refus de prise en charge médicale ». Ce faisant, le texte voté par les euro-députés est contraire à de nombreux textes européens et internationaux qui protègent la liberté de conscience des médecins, sages-femmes et infirmiers. C'est par exemple le cas de la

(suite page 2)



Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 10.2) ou de l'OMS qui affirme :

« Chaque agent de santé a le droit d'objecter en conscience à la pratique de l'avortement. »

Théoriquement, ce vote n'est pas contraignant pour les États membres, c'est-à-dire que ces derniers ne sont pas obligés de faire ce que les eurodéputés leur demandent. Toutefois, sur le plan symbolique, il s'agit d'un coup redoutable dont les conséquences pourraient être gravissimes. Bien qu'ils ne soient pas contraints d'appliquer le rapport Matic, les États membres, dont la France, sont tout de même sérieusement invités à le

suivre. Ce qui est particulièrement inquiétant quand on sait que près des trois quarts du droit français actuellement en vigueur ont pour origine le droit européen !

Si le rapport Matic venait à être repris par les États membres, l'avortement s'imposerait dans toute l'Europe et le personnel soignant des 28 pays membres de l'UE serait obligé de pratiquer cet acte sous peine de lourdes poursuites judiciaires ! Face à cette grave menace, *Droit de Naître* invite ses sympathisants à faire connaître au président de la République, l'avis du peuple Français.

Ce n'est pas à un obscur député croate de faire la loi en France ! ■



Nouveau manifeste des 343

À l'origine de la tristement célèbre loi Veil qui a permis la légalisation de l'avortement dans notre pays se trouve notamment le « manifeste des 343 », signé le 5 avril 1971, par des femmes revendiquant avoir avorté et réclamant ce « droit pour toutes ».



Cinquante ans après, l'enfant à naître est de nouveau ciblé par les féministes : 343 femmes et personnes pouvant vivre une grossesse (sic) ont signé une tribune publiée par le Journal du dimanche, exigeant le droit d'avorter en France au-delà

du délai légal de douze semaines actuellement en vigueur.

« Nous n'avons pas encore acquis la propriété pleine et entière de nos corps. Le patriarcat freine nos choix », se plaignent les signataires dont certaines sont bien connues du grand public, telles les artistes Béatrice Dalle, Julie Gayet, Vanessa Paradis ou les élues Laurence Rossignol et Audrey Pulvar. « Pour les femmes et les citoyennes, la liberté s'arrête là où commence le pouvoir médical », fustigent les néo 343.

Pour le moment, grâce à la mobilisation des sympathisants de *Droit de Naître*, le législateur a renoncé à suivre le lobby de l'avortement, mais la vigilance reste de mise.

Le Planning familial en pleine dérive

« **S**avoir que j'ai le droit de jouer dans la cour de récré c'est bien. Savoir que j'ai le droit d'avoir plusieurs amoureux.euses aussi. » Voici la nouvelle campagne du Planning familial à destination de nos enfants. Autrement dit, cette association qui ne cesse d'exiger toujours plus d'avortements, promet maintenant la polygamie dès le plus jeune âge !

« Si toutes les personnes sont au courant et qu'elles sont d'accord, ça peut rendre tout le monde très heureux ! Plus de personnes, plus d'amour, c'est aussi plus de bonheur, de câlins... », peut-on lire sur la page Facebook du Planning familial.

Même une militante féministe, historienne du genre (sic), comme Marie-Jo Bonnet s'est indignée : « Cela fait longtemps que cette association est passée aux mains de militants qui ne défendent plus les droits des femmes. Ils s'imaginent progressistes, mais il y a en réalité une perte totale des valeurs. »

Il est vrai que le Planning ressemble à un bateau ivre. En septembre 2018, un article de magazine de Marianne pointait l'antenne marseillaise de l'association. À l'époque, une campagne de communication de la branche locale défendait le port du voile musulman, et refusait de condamner la pratique de l'excision sur les femmes, prétextant « le libre choix de chacun-e ».

Cette année, à l'occasion de la soi-disant journée de la femme, le Planning familial de Paris a carrément choisi de communiquer avec une décapitation ! Le visuel publié

par le Planning sur les réseaux sociaux montre Salomé présentant la tête décapitée de saint Jean-Baptiste, avec le dialogue suivant en anglais : « Women must serve men » (Les femmes doivent servir les hommes) et Salomé, le plateau dans les mains, répondant : « Like this ? » (Comme ceci ?) Autrement dit, les femmes doivent servir les hommes de la même façon que Salomé ! En obtenant leur décapitation ! Comment ne pas voir dans cette publication une provocation quelques mois à peine après l'égorgeage de Samuel Paty ?

La page Facebook du Planning familial de Paris ruisselle de publications haineuses, comme l'a constaté le site Boulevard Voltaire. Après tout, ce n'est guère étonnant de la part d'une association qui exige l'avortement sans limite et dont l'obsession est de forcer les médecins à pratiquer des avortements...

Dans un pays sain, une telle association serait dissoute, ou au moins marginalisée. Mais, en France, le Planning reçoit subventions sur subventions ! Sa campagne en faveur du « polyamour » pourrait cependant lui coûter cher. Même au sein de la majorité présidentielle, pourtant réputée « progressiste », des voix se sont élevées. « Laissez donc les enfants se construire en liberté, plutôt que de les instrumentaliser à des fins idéologiques », a réagi sur Twitter le député macroniste François Jolivet.

Droit de Naître a mobilisé ses adhérents pour exiger du gouvernement qu'il cesse de subventionner le Planning familial. ■



Nouvelle campagne du Planning familial à destination de nos enfants : cette association qui ne cesse d'exiger toujours plus d'avortements, promet maintenant la polygamie dès le plus jeune âge !

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* » est une publication de l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Édité par Droit de Naître, association loi 1901, constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur - 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GIE Européenne de Médias

ZI St-Arnould 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

La grossesse n'est pas un contrat de bail !



L'immonde trafic des mères porteuses sera-t-il bientôt légalisé en France ! Le 7 mars 2021, le ministre délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Mme Élisabeth Moreno, s'est déclaré favorable à la « gestation pour autrui » sur *RTL*.

Ce n'est là un secret pour personne, la GPA constitue l'une des revendications récurrentes du lobby LGBT. Il s'agit de permettre aux « couples » homosexuels masculins de recourir aux services d'une femme afin qu'elle porte l'enfant conçu avec le sperme de l'un d'entre eux et l'ovule d'une donneuse inconnue, contre une forte somme d'argent. En récupérant l'enfant à sa naissance, les deux hommes deviennent soi-disant parents, l'un des deux prétendant remplacer la mère. Autrement dit, pour satisfaire les désirs d'individus qui n'assument pas les conséquences de leur comportement sexuel stérile, on marchandise le corps des femmes et l'on prive les enfants d'une mère !

Bien sûr, le ministre s'est dit favorable à une GPA « très encadrée »... Certains, pour ne pas alarmer les Français, parlent même d'une GPA « altruiste » qui serait indépendante de tout échange financier. Mais, outre le fait qu'il n'existe pas de « GPA éthique », puisque cette intervention dissocie la grossesse de la maternité, la GPA ouvre toujours la porte à un odieux trafic d'utérus et d'enfants.

L'Inde en donne le triste exemple. Dans ce pays, des hommes riches, souvent occidentaux, louent en toute impunité le ventre de femmes pauvres avant de ramener ensuite

le bébé dans leur valise. Les mères porteuses sont recluses dans des dortoirs, à la merci de médecins sans scrupules qui n'hésitent pas à leur implanter systématiquement cinq embryons dans l'utérus, quitte à procéder ensuite à des avortements sélectifs. Durant toute la grossesse, ces malheureuses ont l'interdiction de sortir de la clinique et reçoivent très peu de visites. Au moment de la séparation avec le bébé, la mère porteuse n'est pas autorisée à exprimer ses sentiments et à manifester de la tendresse envers l'enfant qu'elle a porté durant 9 mois.

En Thaïlande et au Mexique, de telles horreurs sont aussi, hélas, fréquentes et même aux États-Unis la GPA est l'occasion d'exploiter la misère des femmes. « En pratique, les mères porteuses sont esclaves pendant neuf mois : tout ce qu'elles mangent, leur sommeil, leurs voyages, leurs relations sexuelles, tout est contrôlé », révèle le documentaire *Big Fertility* qui a suivi le calvaire d'une mère porteuse californienne.

La GPA est tout simplement la pire attaque contre la maternité depuis la légalisation de l'avortement. Comment ose-t-on demander à une femme de se séparer de l'enfant qu'elle a porté durant 9 mois contre de l'argent ? La grossesse n'est pas un contrat de bail ! Ce sont neuf mois irremplaçables durant lesquels se noue un lien unique entre l'enfant et sa mère.

Droit de Naître a invité ses sympathisants à réagir aux propos scandaleux de Mme Moreno en exigeant du président de la République qu'il sanctionne son ministre. ■

Ma mise en garde au Président de la République, M. Emmanuel Macron

« Ne légalisez pas le trafic esclavagiste des mères porteuses ! »

Monsieur le Président,

Le 7 mars dernier, le ministre délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Mme Élisabeth Moreno a pris position sur RTL, en faveur de la légalisation de la « Gestation pour Autrui » (GPA).

Si elle prétend que sa déclaration a été faite à titre personnel, il est bien évident que Mme Moreno n'a pu s'exprimer ainsi que sans part préjudiciable de ses convictions sur un sujet aussi grave.

Vous le savez, plusieurs milliers de femmes de votre pays ont été victimes de la GPA, dans le monde. Le fait que ce soit maintenant un ministre, au pouvoir, qui se prononce sur ce sujet, est une catastrophe pour toutes les femmes qui ont subi ce traitement.

La GPA est un trafic esclavagiste, elle est contraire à la dignité, à la liberté, à la vie humaine, à la vie familiale et à la vie sociale.

Il est urgent que vous vous prononciez immédiatement contre cette loi qui est une catastrophe pour toutes les femmes qui ont subi ce traitement.

« Égalité et justice sociale » sont des valeurs qui ne peuvent être que le fruit de la justice sociale. Les Français vous attendent et vous attendront.

Vous le savez, Monsieur le Président, l'existence de ma liste de soutien est une garantie de ma totale indépendance.

Cela : _____ / 2021

Signature : _____

Victoire contre la loi Gaillot

Pour *Droit de Naître* et ses sympathisants, c'est une victoire claire, nette et sans bavure. La proposition de loi Gaillot qui comprenait, entre autres, l'allongement du délai légal pour se faire avorter – de 12 à 14 semaines – et l'abolition de la clause de conscience des médecins relative à l'avortement, restera lettre morte.

Adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture à l'automne, la proposition de loi a été rejetée par le Sénat début janvier avant d'être définitivement mise en échec à l'Assemblée nationale en février grâce à une habile manœuvre parlementaire de l'opposition.

Les revendications les plus extrêmes du lobby de l'avortement ne seront donc pas gravées dans le marbre de la loi.

Pour la première fois depuis très longtemps, le lobby de l'avortement essuie un lourd revers au parlement, alors qu'il semblait avoir, une nouvelle fois, toutes les cartes en main pour l'emporter. Dès que cette proposition de loi est devenue publique, *Droit de Naître* a tiré la sonnette d'alarme. Les sympathisants de l'association ont été invités à plusieurs reprises à interpeller les élus. Cette persévérance a fini par payer prouvant que les seules batailles perdues d'avance sont celles que l'on renonce à mener.

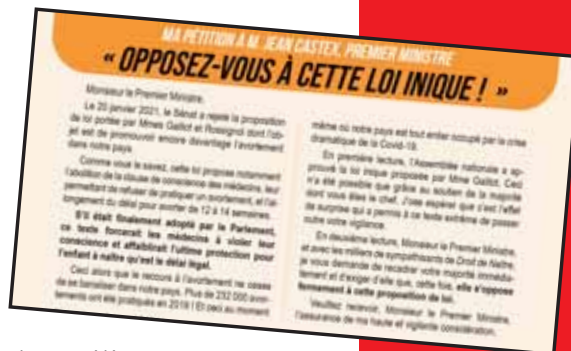
Écrire à ceux qui nous dirigent est un travail de l'ombre, souvent ingrat car les résultats ne sont pas toujours visibles. Mais c'est un tra-

vail irremplaçable et les militants de *Droit de Naître* peuvent être fiers de l'accomplir. Quand un élu ou un ministre reçoit une lettre de protestation, il peut se permettre de l'ignorer. Mais quand ce sont des milliers de personnes qui lui écrivent, il sait qu'une partie de l'opinion l'observe et attend de lui un geste concret. Il sait également que, pour mille lettres de protes-

tation reçues, il y a sans doute dans le pays des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes, qui pensent la même chose, même si ces personnes sont silencieuses.

La défaite d'Albane Gaillot et de ses complices, a permis, n'en doutons pas, de sauver des vies et de

maintenir sauf l'intégrité des médecins gynécologues qui ne seront pas forcés de tuer. Quel meilleur encouragement à poursuivre le combat ? ■



droitdenaitre.org



Joe Biden privé de communion !



© REUTERS / KEVIN LAMARQUE

On ne peut pas agir pour l'avortement et recevoir le Corps du Christ à la messe : c'est le message que vient d'adresser l'épiscopat américain à Joe Biden, qui ne cesse de promouvoir l'avortement, bien qu'il se revendique catholique.

Le 17 juin, la conférence des évêques américains a voté à une large majorité la proposition de rédaction d'un texte intitulé « A propos de la signification de l'eucharistie dans la vie de l'Église ». L'initiative de la rédaction de ce document provient de l'archevêque de Los Angeles, Mgr José Gómez, président de la Conférence épiscopale américaine, en réponse à ce que l'évêque Liam Cary appelle une « situation sans précédent dans

le pays », à savoir la présence d'un chef d'État s'autoproclamant catholique, mais « qui est opposé à l'enseignement de l'Église », en particulier sur l'avortement. La présidente de la Chambre des Représentants, Nancy Pelosi, est, elle aussi, à juste titre, dans le viseur des évêques.

Si le texte qui sera rédigé n'affirme rien de nouveau sur le plan doctrinal et disciplinaire – pour recevoir la sainte communion on ne peut être un pécheur public – il aura le mérite de mettre fin au relativisme pastoral dont tire habilement profit Joe Biden pour tromper les catholiques quant à la vraie nature de ses convictions. Et si les évêques de France en faisaient autant ?

Argentine : une féministe décède après un avortement

Le mythe de l'avortement légal – qui serait sûr comparé à la dangerosité des avortements clandestins – vient d'être sérieusement écorné en Argentine. María del Valle González López, une femme de 23 ans, est morte après avoir subi un avortement le 11 avril 2021, soit quelques mois à peine après la légalisation de cette pratique dans ce pays d'Amérique latine.

La jeune femme était présidente de l'association pro-avortement, Jeunesse Radicale, de La Paz (province de Mendoza) et, comme telle, était en première ligne du combat pour la légalisation de l'avortement.

« C'est très triste ce qui s'est passé à Mendoza, les jeunes vont continuer à essayer d'apaiser leur conscience avec l'auto-perception qu'ils militaient pour une extension des droits. Ils n'ont pas voulu lire les statistiques, ils ont préféré le récit. Lamenable. L'avortement tue. Toujours » – a réagi Gustavo Majstruk, député du Parti Justicialiste, sur Twitter.

Ce décès tragique est un nouveau revers pour le lobby de l'avortement en Argentine. En janvier, dans la province du Chaco, un juge a suspendu localement la loi légalisant l'avortement, constatant qu'elle viole l'obligation de l'État de protéger la vie. Et le 10 juin 2021, un juge fédéral a accordé une mesure conservatoire qui ordonne la suspension de cette loi.



Avortement : Andorre sous pression

En Europe, seuls quelques courageux pays interdisent le meurtre des enfants à naître : le Vatican, Malte, Saint-Marin et la principauté d'Andorre.

Rappelons que cette dernière est régie par deux coprinces : l'évêque d'Urgell (Catalogne), Mgr Joan-Enric Vives i Sicília, et le président de la République française. La militante féministe Marie-France Taurinya, membre du Collectif droits des femmes 66 (Perpignan), s'est donc adressée à Emmanuel Macron, le 12 avril 2021, en sa qualité de coprince d'Andorre.

Dans une lettre ouverte, Mme Taurinya a exigé de M. Macron qu'il fasse pression sur le gouvernement d'Andorre en faveur d'une légalisation de l'avortement dans la principauté. « Andorre est très patriarcal et très religieux. Le coprince Mgr Joan-Enric Vives, évêque d'Urgell, avait annoncé en 2014 qu'il abdiquerait si Andorre venait à légaliser l'avortement », déplore-t-elle. La lettre de Marie-France Taurinya n'est hélas que la dernière offensive en date de la guerre déclarée par le lobby de l'avortement à la principauté pyrénéenne. Puisse Andorre tenir bon !



Capture d'écran - YouTube (Elysee)

Royaume-Uni : poursuivi pour avoir sauvé des bébés

Promu comme l'une des mesures phares du premier confinement, l'avortement à domicile, par le biais de pilules abortives envoyées par la poste, a fait des ravages chez nos voisins d'Outre-Manche. L'avortement médicamenteux est présenté comme simple et efficace : il suffit de prendre deux pilules, à quelques jours d'intervalles, sans consultation médicale obligatoire. Or certaines femmes ont regretté leur « décision impulsive » après la prise de la première pilule, la mifépristone.

Plusieurs d'entre elles se sont alors tournées vers le docteur Dermot Kearney, cardiologue, urgentologue et président de l'Association médicale catholique, qui leur a prescrit de la progestérone. Cette hormone est en effet indiquée dans la prévention de fausses couches naturelles. Le

Dr Kearney affirme que sur 73 femmes, 38 ont pu garder leur bébé suite à la prise de progestérone, soit un taux de réussite proche de 50%. Près de la moitié des bébés ont pu ainsi être sauvés !

Mais le lobby de l'avortement n'a pas tardé à riposter : l'association Marie Stopes International, désormais dénommé MSI Reproductive Choices, a déposé plainte contre le spécialiste auprès du Medical Practitioners Tribunal Service. Les accusations sont les suivantes : « prescription inappropriée de progestérone », et imposition de « convictions anti-avortement ».

Le Dr Kearney risque d'être radié de l'Ordre des Médecins. En attendant son jugement, il peut continuer à exercer mais il lui est interdit de « prescrire, administrer ou recom-



www.freespk.com

mander de la progestérone pour les traitements d'inversion de l'avortement ».

Pour Andrea Williams, directrice générale du Christian Legal Center, « les bébés sont vivants aujourd'hui parce que les mères ont contacté le Dr Kearney qui a fourni des soins efficaces et sûrs. Cette décision qui punit le sauveteur est profondément injuste et doit être annulée », a-t-elle insisté.



Albert Anker / Public domain - Wikimedia Commons

*Le courrier des amis de
Droit de Naître*

- ✓ « Je vous remercie pour toutes ces publications qui parlent du droit le plus important qui puisse exister : la Vie. Car notre monde part à la dérive totale, qui a commencé depuis longtemps. Prions et agissons pour que l'égoïsme, l'indifférence et les ténèbres au sommet, commencent à s'écrouler. Encore merci pour votre engagement et votre cohérence de Foi. Toute mon amitié et bien unis en prière ». André
- ✓ « Mais cette dérive totalitaire s'exerce dans tous les domaines aujourd'hui ! Pourquoi voulez-vous que l'avortement fasse exception ? Dernièrement, je ne sais plus quel ministre a fait le constat alarmant que la natalité française diminue. Tiens, en voilà un qui s'aperçoit qu'il fait jour à midi. Et pour cause qu'elle diminue, puisque les petits enfants sont tués. Allez chercher de la logique chez ces gens-là ». Irène
- ✓ « Déconstruire la famille entre dans le plan malveillant de

déconstruction de la Nation et de l'histoire qui sont les objectifs abjects de Macron. Piétiner la dignité humaine comme il s'y emploie vise à faire de tous des pions interchangeables, dans une société déshumanisée du profit roi ». Claude

✓ « Il n'existe aucune statistique publique sur la santé des enfants bricolés par la bio-high tech, dite PMA, quoique par expérience, on sache parfaitement qu'ils sont plus fragiles de naissance, que les enfants nés dans des couples jeunes selon les bonnes vieilles méthodes naturelles. La prochaine étape gaiement prévue par M Macron, c'est la GPA pour tous, encore plus déshumanisante. Au nom de l'égalité, on ne pourra plus s'opposer à ce qu'un individu ou un couple LGBTQIXYZ s'achète un gosse comme un animal de compagnie, les femmes fournissant leurs ovocytes ou celles qui feront «mère porteuse» étant rayées de l'identité officielle des enfants. ». Marie



Pétitions envoyées au cours des 3 derniers mois



4 046 pétitions envoyées au Premier ministre Jean Cartex



13 888 pétitions envoyées aux présidents des groupes politiques à l'Assemblée Nationale

8 009 pétitions envoyées au ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin

N° Vert 0 800 880 521

